



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

LIGUE DE PROVENCE



COMPTE RENDU COMITE DIRECTEUR 01 février 2010 à MALLEMORT.

Présents : Mesdames et Messieurs Christine PIBAROT, Michel DAUMAS, Paul CHEVALIER, Yann THIBAUT, Jérôme PIGNOLY, Jean DRUJON, Philippe BIGOT.

Absents excusés : Messieurs Stéphane MUTEAUX , Jeaan-Marc SIAUD

Début de la réunion à 19H00.

Fin de la réunion à 21H30.

Introduction du Président Monsieur Michel DAUMAS.

Le président remercie les personnes présentes, et débute par une précision sur le CR de la commission d'arbitre du 28 novembre 2009 :

A propos du défraiement des arbitres pour les concours de Ligue de Provence, les frais sont pris en compte par la Ligue de Provence et sont gérés par la commission d'arbitre sur son budget annuel.

Pour info la CNA 79 est disponible sur les sites.

A propos de l'attribution du concours de l'OPEN de France de Tir Nature, à ce jour les candidatures sont closes et une seule candidature est arrivée à la Ligue.

Après délibération il est donc accordé aux:

ARCHERS DE BEATRIX (Saint MAIME).

Comme convenu lors du dernier CD de 2009, la Ligue gère les inscriptions et les subventions, en contre partie elle s'occupe de l'équipement du parcours.

Pour dédommagement le club récupérera le matériel fourni par la Ligue.

Bien entendu les recettes de la buvette seront pour le club organisateur.

De principe la Ligue vérifiera la faisabilité de cette organisation et du parcours.

Il est rappelé que nous n'avons toujours pas de candidature pour club support du championnat de Ligue FITA. Le Président propose que la Ligue gère les inscriptions et les subventions, en contre partie elle s'occupe de l'équipement du pas de tir.

Enfin le Président de Ligue rappelle que l'ordre du jour de ce CD, est essentiellement pour la préparation de l'AG du Samedi 27 février 2010 à 14H00 à la salle DANY de MALLEMORT.

I°) Cotisation des archers à la Ligue de Provence.

Après information prise auprès des autres Ligues, il apparaît que la part Ligue est une des plus faible de France (12,20 pour les adultes , 6,10 pour les jeunes)

Le Président soumet au CD de le rajouter à l'ordre du jour de la prochaine AG le vote de cette modification tarifaire (porter à 15 euros pour les adultes, 9 euros pour les jeunes)

II°) le bilan financier.

Les vérificateurs aux comptes sont invités dès à présent pour les vérifier.

Malgré un départ difficile avec un déficit de l'année 2008, plus des frais non provisionnés pour la fin de contrat du CTR, nous finissons l'année en équilibre en ayant pu même réapprovisionné le compte sur livret d'épargne.

Il est à noter que les finances de 2009 n'ont pas permis à la Ligue de débiter tous les projets qu'elle aurait souhaité.

III°) Le prévisionnel.

Les diverses recettes prévues en 2010, sont équilibrées par les dépenses des actions prévues cette année :

Poursuivre le programme de formation.

Organisation de l'Open de France.

Organisation du Championnat de Ligue FITA (si un club accepte d'être support).

Préparation et participation à la semaine jeune sera reconduite.

La coupe de Provence..

Proposition d'une DR.

L'achat des récompenses, tenues de Ligue.

Soutien financier aux clubs support des Championnats de France, manifestations nationales, et des équipes représentant la région sur des concours internationaux.

Lancer la commission sport au féminin.

Divers déplacements pour les représentants de la Ligue.

Frais de gestion.

IV°) Logistique de l'AG.

Préparation de pochettes pour les Présidents de club contenant du matériel de vote. Du matériel de projection, sera installé afin d'éviter la multiplication des documents, les comptes sont communiqués avec la convocation .

Après l'AG un CR sera effectué avec la mise à disposition de tous les rapports des commissions qui seront communiqués lors de l'AG.

Il est demandé aux responsables des diverses commissions de préparer un rapport d'activité, un bilan et les projets pour 2010.

V°) Le quorum.

En l'absence de quorum, qu'il faudrait éviter, les Présidents de club seront convoqués une heure plus tard en Assemblée générale extraordinaire, sans nécessité de quorum

Michel DAUMAS
Président.

Philippe BIGOT
Secrétaire.